



COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 avril 2026

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14 Convocation en date du : 16 avril 2026 Affichée le : 16 avril 2026	Le vingt et un avril deux Mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BANCEL Béatrice, BEAUGENT Marlène, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FORISSIER Maryline, FOUGERE Gilbert, LEROI Nicolas, OBLETTE Sandra, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : VIAL Pierre-Alexandre Secrétaire de séance élu : FOUGERE Gilbert
N° 2026D309	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION D'UNE LISTE DES COMMISSAIRES AUX SERVICES FISCAUX

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président de la commission et de 12 commissaires (6 titulaires + 6 suppléants).

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle).

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste de contribuables, en nombre double, à proposer aux services fiscaux (soit 24 noms).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de proposer aux services fiscaux, la liste de 24 noms ci-dessous :

M. BONNEFOND Jean-Paul – M. BOURRAT Jean-Paul – Mme DEMARE Chantal –
M. RIVOLLIER Jean-Louis – M. DESLOIR Bernard – Mme COGNET Christèle –
M. BERNONVILLE Yves – Mme RIVOLLIER Nicole – M. MONTUY Pierre –
M. FOUGERE Gilbert – M. COMBETTE Gilles – M. DUTEL Christophe.
Mme BERGER Patricia – M. BROSSAT Bernard – M. SERVY Sylvain –
M. DESFARGES Marc – M. FOUSSAT Pierre-André – M. GRIVOT Didier –

M. BABEL Christophe – M. PERRET Claude – M. PHELUT Christian –
Mme BANCEL Béatrice – Mme FORISSIER Annie – M. VIVIER-MERLE Alain

Le Secrétaire de Séance
Gilbert FOUGERE



ROZIER EN DONZY, le 23/04/2026

Signé : le Maire, Didier BERNE

